



## **AVIS PUBLIC**

### **PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2135-20**

### **AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ**

Lors d'une séance du conseil tenue le 20 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement numéro E-2135-20 intitulé : règlement d'emprunt E-2135-20 d'un montant de 800 000 \$ visant les travaux de mises aux normes et améliorations aux bâtiments et annexes de l'île saint-bernard, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 5 ans.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

## **PUBLIC NOTICE**

### **APPROVAL PROCEDURE FOR PERSONS AUTHORIZED TO VOTE REGARDING THE LOAN BY-LAW E-2135-20**

### **TO QUALIFIED VOTER ENTITLED TO HAVE THEIR NAMES ENTERED ON THE REFERENDUM LIST OF THE VILLE DE CHÂTEAUGUAY**

During a council meeting held on April 20, 2020, the municipal council of the Ville de Châteauguay adopted by-law number E-2135-20 entitled: loan by-law E-2135-20 in the amount of \$800,000 for upgrading work and improvements to buildings and annexes on Île Saint-Bernard, throughout the territory, to value, over 5 years.

Those qualified to vote who have the right to be registered on the referendum list of the municipality can request that this by-law be subject to a referendum vote. A request must be made in writing and contain the following information: the number or title of the by-law being the subject of the request as well as the name, address and capacity of the person qualified to vote, supported by his signature.

This request must be accompanied by a copy of one of the following pieces of identification: health insurance card, driver's license, passport, certificate of Indian status or Canadian Forces identity card.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 17 juillet 2020, au bureau de la municipalité de la Ville de Châteauguay, situé au 5 boulevard d'Youville, Châteauguay (Québec) J6J 2P8 ou à l'adresse de courriel suivant : [gref@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:gref@ville.chateauguay.qc.ca).

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro E-2135-20 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 3 706. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro E-2135-20 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 10 :00 heures le 20 juillet 2020, au <https://www.ville.chateauguay.qc.ca/avis-publics-accueil>.

Le règlement peut être consulté au <https://www.ville.chateauguay.qc.ca/reglements-emprunt>.

1. Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

Toute personne qui, le 20 avril 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

If the name of the person is not already on the list of qualified voters who have the right to be entered on the referendum list of the municipality, the request must also be accompanied by a document attesting to their right to be registered there.

Requests must be received no later than July 17, 2020, at the office of the municipality of the City of Châteauguay, located at 5 boulevard D'Youville, Châteauguay (Québec) J6J 2P8 or at the following email address: [gref@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:gref@ville.chateauguay.qc.ca).

The number of requests required for by-law number E-2135-20 to be subject to a referendum is 3,706. If this number is not reached, by-law number E-2135-20 will be deemed approved by people qualified to vote.

The result of the registration procedure will be published at 10:00 am on July 20, 2020, at <https://www.ville.chateauguay.qc.ca/avis-publics-accueil>.

The regulations can be viewed at <https://www.ville.chateauguay.qc.ca/reglements-emprunt>.

1. Conditions to be a person qualified to vote having the right to be registered on the referendum list of the entire municipality:

Any person who, on April 20, 2020, is not affected by any incapacity to vote provided for in section 524 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities* and who meets the following conditions:

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Châteauguay qui, le 20 avril 2020, n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Châteauguay qui, le 20 avril 2020, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- be a physical person domiciled in the territory of the Ville de Châteauguay and has been domiciled at least 6 months in Québec; and
  - be of full age and a Canadian citizen and not be under curatorship.
2. Every sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment located in the territory of the Ville de Châteauguay who, on April 20, 2020, is not disqualified from voting as prescribed by law and meets the following requirements:
- be the owner of an immovable or sole occupant of a business establishment located in the territory of the Ville de Châteauguay for at least 12 months;
  - in the case of a physical person, be of full age and a Canadian citizen and not be under curatorship.
3. Any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment located in the territory of the Ville de Châteauguay who, on April 20, 2020, is not disqualified from voting as prescribed by law and meets the following requirements:
- be an undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment located in the territory of the Ville de Châteauguay for at least 12 months.

4. Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la Ville de Châteauguay, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre et prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
5. Une personne morale doit également avoir désigné, au moyen d'une résolution ou d'une procuration, parmi ses membres, ses administrateurs ou ses employés, une personne qui, le 20 avril 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution ou cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre et prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au [gref@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:gref@ville.chateauguay.qc.ca).

Donné à Châteauguay, ce 3 juillet 2020.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**

4. Be designated, by a power of attorney signed by the majority of the persons who are co-owners or co-occupants for at least 12 months, designated as the one who has the right to sign the register on their behalf and to be registered on the referendum list of the Ville de Châteauguay, should the case arise. This power of attorney must be produced before or during at the signing of the register and takes effect on the date of receipt and remains valid until it is replaced.
5. A legal person must also have designated, by resolution or by power of attorney, from its members, its administrators or its employees, a person who, on April 20, 2020 and when exercising that right, is of full age and a Canadian citizen, who is not be under curatorship and is not disqualified from voting as prescribed by law. This resolution of this power of attorney must be produced before or during at the signing of the register and takes effect on the date of receipt and remains valid until it is replaced.

To complete a request covered by this notice, additional information can be obtained at [gref@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:gref@ville.chateauguay.qc.ca).

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE  
POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2135-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 3 juillet 2020, le présent avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement d'emprunt E-2135-20 d'un montant de 800 000 \$ visant les travaux de mises aux normes et améliorations aux bâtiments et annexes de l'île saint-bernard, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 5 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 3 juillet 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 3 juillet 2020.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**